

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2020**

Date de convocation : 31/08/2020  
Date d'affichage : 31/08/2020

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : 13 + 1 pouvoir

L'an deux mil vingt, le huit septembre, à 18 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier TORCHÉ, Maire.

Présents : MM Didier TORCHÉ, Audrey CRUCHET-GIRARD, Jean-Claude GOUHIER, Olivier CHEVEE, Gérard CHAUVEL (pouvoir de Yves BLIN), Michel GERVAIS, Alain PICHER, Michel HAEMMERER, Fabrice LEVASSEUR, Pierrick BERRIGUIOT, Estelle PIAU, Julie COURTEMANCHE, Sabine RENVOIZÉ

Absents : néant

Excusés : Martine CASSÉ, Yves BLIN (pouvoir à Gérard CHAUVEL)

Secrétaire : Estelle PIAU

Monsieur le Maire donne lecture de la décision n°2020-25 prise au titre des délégations qui lui ont été consenties par le précédent conseil municipal.

**Délibération n°56 : SESSION A HUIS CLOS**

Considérant la période de pandémie COVID-19 qui impose le respect des règles de distanciation physique et de gestes barrières,

Considérant le lieu et la disposition de la salle et afin de respecter les règles des distanciations physiques,

Vu la possibilité de procéder au déroulement de cette séance de conseil municipal à huis clos conformément à l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de se réunir et de délibérer à huis clos sur l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente session.

12 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

**Arrivée de Michel HAEMMERER puis d'Alain PICHER.**

**LIAISON PIETONNE ET PLATEAUX – CHANTIER ACHEVE**

Monsieur le Maire rappelle :

Dépenses	Recettes
<b>Marché de base</b> : 64 554.20 €HT	<b>Région des Pays de la Loire</b> : 20 % du montant des travaux soit 13 591.76 € (maîtrise d'œuvre comprise)
<b>Option</b> : 4 602.50 € HT (non retenue)	<b>Communauté de Communes</b> : 12 500 € (maîtrise d'œuvre comprise)
<b>Travaux réalisés</b> pour 61 888.80 € HT ( - valeur de 2 665.40 €)	<b>DETR</b> : 25 % des dépenses subventionnables soit estimée à 11 788.67 € (montant des travaux – assainissement – mobilier sans maîtrise d'œuvre)
<b>Travaux complémentaires</b> de 2 670€ HT (+ valeur de 2 670 €)	<b>Reste à charge commune</b> : 21 078.37 € HT
Soit un <b>montant réel de travaux</b> de : 64 558.80 € HT (dont 12 382.14 € HT sur le budget asst)	

**Délibération n°57 : CHEMINEMENT PIETON LE LONG DE LA RD 42 ET DU LOTISSEMENT « LE CLOS DES ROSIERS » - AVENANT N°1**

APRES avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le code de la commande publique

VU le marché conclu avec l'entreprise adjudicataire du lot considéré en application de la délibération du conseil municipal n°1 du 13 février 2020 relative à l'attribution du marché de l'opération de création de 2 plateaux et d'aménagement d'un cheminement piéton le long de la RD42,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2020 de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide

- de conclure l'avenant ci-après détaillés avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de création de 2 plateaux et d'aménagement d'un cheminement piéton le long de la RD42:

. Lot n°1 terrassement / assainissement / voirie / marquage et signalétique

**Attributaire**: entreprise SARL BEZARD TP adresse « La Planchette » à Lavaré

Marché initial du 28 février 2020 - montant : 64 554.20 € HT

Avenant n° 1 - montant : + 4.60 € HT

Nouveau montant du marché : 64 558.80 € HT

- **D'AUTORISER** le maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

14 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

**VOIE COMMUNALE N°202 – CHANTIER ACHEVE**

Monsieur le Maire rappelle :

Dépenses	Recettes
<b>Enduit bicouche</b> : 21 005.80 € HT	<b>Aide départementale à la voirie communale</b> : 5727 €
<b>Création du fossé</b> : 742.35 € HT	<b>Communauté de communes</b> : 5727 €
	Subventions en attente d'encaissement – demandées le 03/09/2020
	<b>Reste à charge de la commune</b> : 10 294.15 €

## ACHAT D'UN CAMION-BENNE ET DE MATERIELS TECHNIQUES

Monsieur le Maire rappelle :

Dépenses	Recettes
<b>Camion benne équipé</b> : 17 372.76 € HT <b>Perche élagueuse</b> : 991.67 € HT <b>Nettoyeur haute pression</b> : 1 608.33 € HT <b>Outils</b> : 307.98 € HT	<b>Communauté de communes</b> : 5 865 € Subvention en attente d'encaissement – demandée le 01/09/2020 <b>Reste à charge de la commune</b> : 14 415.74 €

## Délibération n°58 : ACQUISITION D'UN CAMION BENNE ET DE MATERIELS TECHNIQUES – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Monsieur le Maire informe ses collègues que la conférence des Maires de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise, en date du 11 juin 2020, a alloué à la commune de CORMES un fonds de concours de 5 865 € au titre du thème « Opérations diverses » pour l'acquisition d'un camion-benne et de matériels techniques estimé à 19 547.65 € HT.

Monsieur le Maire précise que le conseil municipal doit prendre une délibération l'autorisant à recevoir ce fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTER** de recevoir le fonds de concours d'un montant de 5 865 € alloué par la Conférence des Maires de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise en date du 11 juin 2020, au titre de du thème « Opérations diverses » pour l'acquisition d'un camion-benne et de matériels techniques estimé à 19 547.65 € HT.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à percevoir ce fonds de concours sur présentation d'un certificat de paiement et d'un plan de financement.

Ce fonds de concours est inscrit à l'article 13251.

14 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

## Délibération n°59 : INDEMNITES DES ELUS – TABLEAU RECAPITULATIF – ERREUR MATERIELLE

Vu les délibérations n°22, 23 et 24 en date du 2 juin 2020 relatives aux indemnités du Maire, des Adjointes et du Conseiller Délégué,

Sur proposition des services de l'Etat,

Monsieur le Maire suggère de modifier le tableau récapitulatif des indemnités des élus, notamment le montant de l'enveloppe globale en ce sens : « indemnité (maximale) du maire + total des indemnités (maximales) des adjoints ayant délégation = **28 787.24 €** »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **MODIFIER** le tableau récapitulatif des indemnités des élus, notamment le montant de l'enveloppe globale en ce sens : « indemnité (maximale) du maire + total des indemnités (maximales) des adjoints ayant délégation = **28 787.24 €** »

14 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

## Délibération n°60 : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Vu la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national,

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque conseil municipal,

**Considérant** la nécessité de nommer dans les meilleurs délais un correspondant défense pour la commune,

**Considérant** l'intérêt de développer notamment la réserve opérationnelle et citoyenne, Monsieur le Maire précise que le conseiller municipal en charge des questions de défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense.

Il sera destinataire d'une information et sera susceptible de s'occuper notamment du recensement militaire.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à la désignation du correspondant défense.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**DESIGNE** Madame Sabine RENVOIZÉ, conseillère municipale, en tant que correspondant défense de la commune.

14 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

## Délibération n°61 : TRAVAUX DE VOIRIE 2020 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Vu la délibération n°52 du 10 juillet 2020 relative à l'autorisation de publication de l'appel d'offres,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 7 septembre 2020,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les marchés publics suivants :

Programme : Voirie 2020

Lot 1 : Voirie

Entreprise : COLAS CENTRE OUEST SAS – Agence de Le Mans, Route de Paris – CS 80006 – 72470 CHAMPAGNÉ

Montant du marché : 38 700.23 € HT (46 440.28 € TTC)

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

14 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

## AMENAGEMENT D'UN ACCES POUR L'ATELIER MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle :

Dépenses	Recettes
<b>Terrassement</b> : 7018.50 € <b>Maçonnerie</b> : 960.00 € HT <b>Portail</b> : 3 785.00 € HT <b>Plantations</b> : 1 727.00 € HT	<b>Convention de relance des territoires du département</b> : 10 792.40 € (80 % du projet – crédit maximal alloué à la commune par cette convention 16 650 €) <b>Reste à charge commune</b> : 2 698.10 €

## Délibération n°62 : CONVENTION DE RELANCE DES TERRITOIRES AVEC LE DEPARTEMENT DE LA SARTHE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Conseil Départemental de la Sarthe a alloué à la commune de CORMES une aide de 16 650 € au titre de la convention de relance du territoire 2020/2022 par délibération en date du 6 juillet 2020.

Monsieur le Maire précise que cette convention de relance permet à la commune de bénéficier d'une aide de 80 % pour un projet de :

- Amélioration de l'attractivité du territoire (aménagement en réponse aux besoins locaux tout en préservant les enjeux de biodiversité et les espaces naturels et agricoles ; accompagnement des aménagements de l'espace public et de revitalisation des centres-bourg alliant esthétique, services, logement, circulation pour les habitants et pour les touristes)

- Actions efficaces au service des territoires et des usagers (projets portant une dynamique des territoires plus proches des habitants sur les usages numériques, les services à la population... ; projets en lien avec la cohésion sociale et citoyenneté : bien vivre ensemble au sein des territoires)

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet d'aménagement d'accès à l'atelier municipal a été proposé dans le cadre de cette convention et que ce projet a démarré par anticipation sur autorisation du Président du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire souligne qu'il doit signer la convention avec le Département pour obtenir cette aide.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres,

- **SOLLICITE** le Conseil Départemental pour l'obtention d'une aide pour l'aménagement d'un accès à l'atelier municipal au titre de la convention de relance des territoires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

14 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

### **Délibération n°63 : PROJETS 2021-2022**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de lancer des travaux de réflexions sur les projets éventuels de 2021-2022, à savoir :

- Réalisation de la 2<sup>ème</sup> tranche concernant l'aménagement de trottoirs aux normes PMR,
- Achat d'une vitrine pour la mairie, d'un double-face numérique et création d'un logo ;
- Changement du fournisseur d'électricité,
- Achat de chaises (et tables) pour l'école,
- Achat de défibrillateurs pour la salle des fêtes et le stade
- Réalisation des peintures du restaurant scolaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres,

- **VALIDE** le lancement des travaux de réflexion quant aux propositions de Monsieur le Maire.

14 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

### **Délibération n°64 : DECISION MODIFICATIVE N°2**

Monsieur Pierrick BERRIGUIOT, conseiller délégué en charge des finances, informe les membres du conseil municipal qu'une décision modificative (n°2) doit être prise considérant l'évolution de deux programmes, à savoir l'achat de drapeaux et l'aménagement de l'accès à l'atelier municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** le virement de crédits suivant :
 

o Article 2188 programme 121	83 €
o Article 2151 programme 106	7 700 €
o Article 2315 programme 106	- 7 783 €

14 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Don du sang : remerciements pour subvention
- Eclairage public : remis en route le 1<sup>er</sup> septembre
- Recensement de la population : nomination de 2 agents recenseurs
- Syvalorm : composition du bureau
- Rats : présence au stade dans les WC nouvellement aménagés
- Salle des fêtes : remplacement des luminaires actuels par de l'éclairage LED (au plafond)
- Mise en place d'une déviation de Lamnay
- Vol : Monsieur CHEVEE s'il y a eu des vols sur la commune récemment ?
- Stationnement de véhicules : la voiture stationnée depuis plusieurs mois sur le parking de la salle des fêtes est partie ce jour
- Ordures ménagères : beaucoup de dépôts sauvages sur la commune
- Taille des arbres sur le lotissement Bel Air : Monsieur LEVASSEUR demande la période de réalisation ?
- Fossé sur la VC 202 : réalisation par BEZARD TP après le passage de Monsieur COMIN, élagueur
- Poteau éclairage public rue des Tisserands : sera vu par la commission « Voirie »

Fin de séance : 20h35